



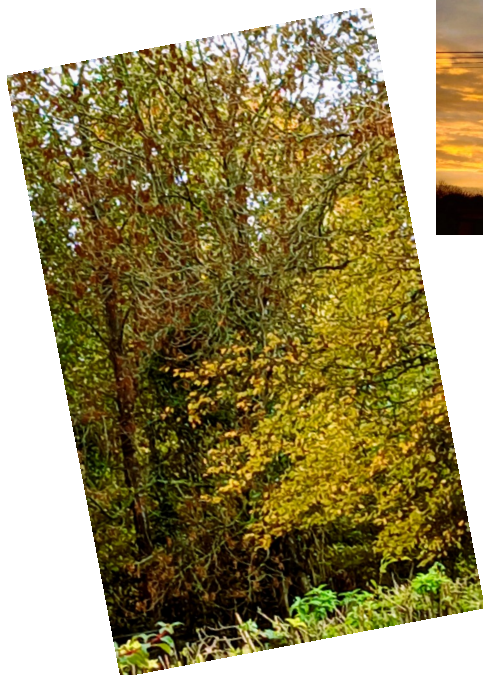
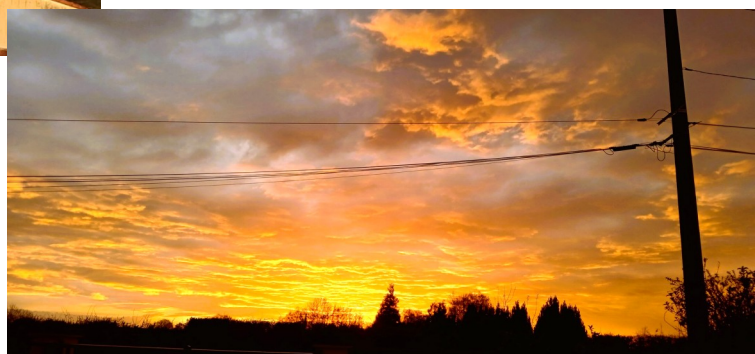
Coulomby

Bullescamps et Harlettes

LES BULLESCAMPS
Cne de Coulomby

COULOMBY

HARLETTES
C^{ne} de COULOMBY



Les couleurs de l'automne !

Janvier 2026

Le mot du maire

L'année 2025 a été plus calme par rapport aux années précédentes, et ceci est une bonne nouvelle.

Parlons travaux : Le local technique est terminé et les employés communaux ont déjà emménagé celui-ci, qui leur permet de mettre tout le matériel à l'abri y compris le matériel roulant, et d'avoir un espace pour leur travail.

Pour la rue de la Carrière, les travaux ont été réalisés ; la petite salle « Auguste Duvier » et les toilettes de l'école sont en cours de restauration, travaux effectués par le LP Professionnel de Lumbres.

Les portes des toilettes et le portail d'entrée de l'école ont été remplacés par des menuiseries en PVC.

Une caméra a été installée au parking de la Chapelle à Harlettes ; reste le goudron de la cour de la mairie qui sera fait en début d'année.

Rappel : Nous ne devrions plus voir de routes non nettoyées par certains agriculteurs ; il existe des tonnes à eau et des balayeuses ! Afin de prévenir quelques désagréments, il serait judicieux d'avertir les automobilistes en installant des panneaux de signalisation.....

Merci également de respecter les trottoirs et caniveaux qui doivent être nettoyés par nos employés municipaux.

Certains agriculteurs respectent, je les en remercie !

Les haies doivent être coupées chaque année et les branches ramassées pour éviter de boucher nos puisards et canalisations (Pour info, une hydrocureuse coûte 100 euros de l'heure à la commune).

Je vous demande aussi de respecter la vitesse sur nos routes communales pour les voitures et les engins agricoles ; Pensez aux piétons et surtout aux enfants !

Merci aussi de bien vouloir traiter ou piéger afin d'éradiquer la prolifération des rats dans les maisons et dépendances, et ceci est valable pour tous les habitants. Pour info, il n'y a plus de distribution de poison à rats par la mairie : c'est Interdit !

Je remercie les enseignants, les employés communaux, le Conseil Municipal et les Associations du village pour leur investissement.

Merci aussi aux personnes du village qui apportent leur aide bénévolement.

Le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons, ainsi qu'à vos proches,
une excellente année 2026 : Bonheur, réussite et santé !

Une pensée amicale pour toutes les personnes malades et celles qui ont perdu un proche en 2025.

Votre maire,

Laurent Pourchel

Rétrospective 2025

Janvier



Vœux du Maire à la population, diaporama puis remise des médailles du travail :

Mr Franck Rebergue : 35 années (Médaille Or) »

Mr Jean Paul Cordiez : 40 années (Médaille Grand Or)

Mme Brigitte Dufour : 40 années (Médaille Grand Or)

Mr Laurent Pourchel : 40 années (Médaille Grand Or)

Mr Jean François Delpouve : 30 années (Médaille Vermeil) Absent



Mars



*Spectacle : Sylvie and Co
Organisé par l'Association les Trois Colombes*

Avril



Chasse aux œufs de Pâques pour les enfants de la commune sur le terrain de foot

Mai



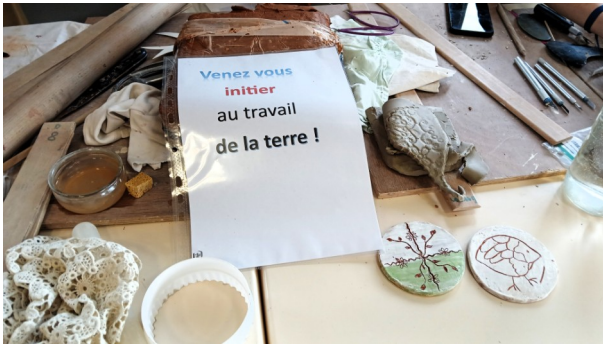
*Commemoration du 8 mai 1945
Hommage aux combattants de la seconde guerre mondiale*

*Célébration à l'église
Lecture du Message de l'UFAC par des jeunes
de la commune
Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
Présence de l'Association « Des histoires d'Antan »*



*Journée Pêche aux étangs de Lottinghem
Organisée par l'Association les Trois Colombes*

Juin



Un soir d'été à Coulomby

Organisé par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres



*Anniversaire de notre doyen : 100 ans
Mr Auguste Duvivier*



*Concours de pétanque sur la place du village
Organisé par l'US Coulomby*



Animation « API » pour les enfants de la cantine



Monument aux Morts rénové par l'Entreprise Joly de Lottinghem



Inauguration des travaux sur l'église et le Monument aux Morts

En présence de :

*Mr Jean Claude Leroy, Président du département,
Mr Philippe Caron, Région Hauts de France
Mr Christian Leroy, Président de la CCPL,
Mme Dominique Rembotte, Fondation du Patrimoine
Mme Nathalie Holland, Paroisse St Jean Baptiste*

*Mme Piret Raymonde, 1ère adjointe,
a reçu la médaille de la reconnaissance
pour 18 années de service à la commune*





Médaille « Grand Or » décernée à Mr Franck Rebergue à la SICAL



Opération « Nettoyons la nature »

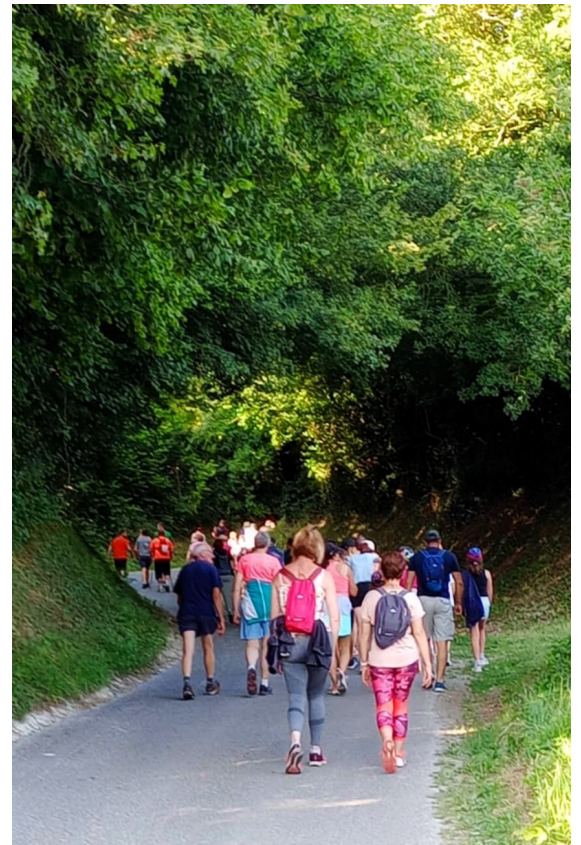
Domage : très peu de volontaires pour une belle récolte !!

Tous ces déchets ont été ramassés dans les rues du village.....



*Kermesse du RPI à Seninghem
Bravo à tous les enfants et leurs enseignants.*

Juillet



Marche de la ducasse, organisée par l'Association les Trois Colombes et au profit de l'Ass. Raphaël



Ducasse et jour de brocante



Expos peinture et poterie par le Foyer Rural





Ducasse, attractions foraines, repas dans le chapiteau, Bal et feu d'artifice...



14 Juillet : Dépôt de gerbe au Monument aux Morts

Remise du chèque à l'Ass Raphaël (Bénéfice de la marche du 12 juillet)



Remise des cartes cadeau « Dico » aux enfants de la commune entrant en 6ème

Août



*Repas du Club des aînés « Entente et Amitié ».
Le Club se réunit les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois. Venez les rejoindre !
Une pensée émue pour Danielle qui nous a quittés en Octobre*

Octobre



Repas des aînés de ma commune la Guinguette de Tilques

Parmi nos aînés présents :

Mme Simone Lhomel (89 ans) ; Mr Michel Pourchel (86 ans) ; Mme Gabrielle Pourchel (85 ans)

S'étant inscrits mais décommandés pour raison de santé :

Mr Albert Cucheval (90 ans) ; Mme Charline Cucheval (86 ans)

Novembre



N'oublions pas !

Il y a 107 ans, le 11 novembre 1918, les cloches de toutes les villes et de tous les villages de France retentissaient pour annoncer la fin d'une tragédie qui avait duré 52 mois. Dès lors, notre pays se couvrit de monuments aux morts où furent gravés les noms de tous ceux qui, enfants de ces villes ou villages avaient donné leur vie pour la sauvegarde de notre Patrie.

C'est pourquoi, ce jour de commémoration, compte tenu du contexte, revêt un aspect particulier et doit servir d'alerte. Rendons hommage au courage exemplaire des « Poilus » comme de tous les « Morts pour la France » de toutes les guerres.

Agissons résolument avec persévérance pour la Paix, et oeuvrons dans ce sens avec les générations nouvelles !

**A la mémoire glorieuse des enfants de Coulomby morts pour la France.
Hommage et reconnaissance**

***Toutes ces vies fauchées pour nous, tous ces jeunes hommes, morts,
pour que soyons libres !***

Commémoration du 11 novembre 1918

***Devoir de mémoire, pour ne pas oublier toutes ces vies brisées pour la liberté,
dans l'espoir d'un monde meilleur !***



Soirée « Moules frites » du 22 novembre, organisée par l'Association les Trois Colombes

Décembre



*Arbre de Noël de la commune, le mardi 16 décembre.
Les enfants sages ont été gâtés par le Père Noël et ont reçu
cadeaux et friandises, les brioches étant offertes par
Monsieur le Maire, Laurent Pourchel.
Après avoir souhaité la bienvenue aux enfants et leurs parents,
Monsieur le Maire a remercié les conseillers délégués et
L'Association des Trois Colombes pour leur participation à
l'Arbre de Noël des enfants et au colis des aînés.*

*Il déplore aussi, malheureusement, que plusieurs parents
inscrivent leurs enfants pour les cadeaux et
ne se présentent pas !*

Manque de respect pour la commune et L'Association !



Travaux effectués dans la commune en 2025

Mars



Elagage et broyage de bois

Avril



Plantation des parterres et épandage du broyage bois



*Mise en place de
2 bancs dans la cour de l'école*



*Achat d'une tondeuse à adapter sur le tracteur de la commune
Ce qui permet à nos employés un gain de temps pour effectuer toutes les tontes de gazon*

Jun



Travaux de goudronnage , rue de la Carrière



*Renforcement
accotements
Rue du Royaume*

Juillet



Aspiration des tuyaux (pour éviter les débordements en cas de grosses pluies)



Rénovation du portail de la mairie

Mise en peinture par nos employés communaux !



Les murs de la cour intérieure de la mairie ont été repeints....



Le pignon, également, a été repeint

Août



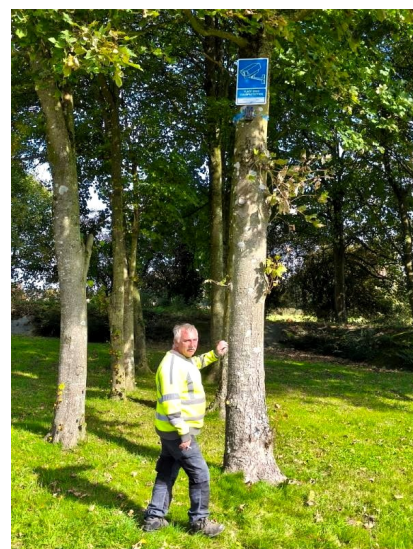
Travaux sur égouts, rue principale

Septembre

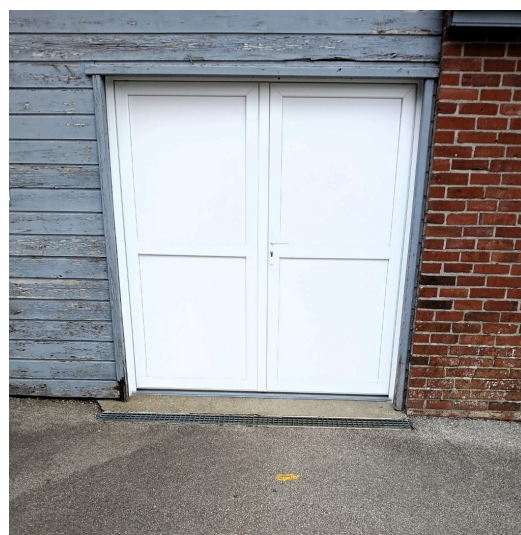


*Installation d'un système
vidéo surveillance*

*au parking de la Chapelle
À Harlettes*



*Remplacement des portes des toilettes
à l'école
par des menuiseries en pvc*



Remplacement du portail entrée de l'école



Enlèvement du modulaire dans la cour de la mairie, avant l'implantation du local technique



Octobre



Remplacement de la porte du foyer rural porte récupérée à l'école et remise en état



Début de construction du local technique, dans la cour de la mairie

Décembre



*Le local technique est terminé !
Reste le goudronnage de la cour, qui sera fait en début d'année 2026*



*Remise en état des chemins du Ronval et de l'Épinette (dans la vallée de Coulomby)
Merci à Emmanuel Caron pour le chargement, à Jean Michel Croquelois et Olivier Tassart
pour le transport et à Daniel Rémy pour la mise en place dans les chemins.
Le grattage des routes a été offert gratuitement.*

Assistantes maternelles agréées de COULOMBY

Mme BAL Marie Line - 184, rue principale - *Tel. 03 21 39 69 37 ou 07 62 67 23 71*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme CLABAUX Clotilde – 136, rue principale - *Tel. 03 21 11 09 84*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme CLERBOUT Janne Mary – 4, rue de la Chapelle - *Tel. 09 87 38 26 23 et 06 50 18 40 33*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme DEMILLY Marylène – 2, rue de la Chapelle - *Tel. 03 21 95 04 29*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 12 ans

Mme DENEUVILLE Séverine – 5, Route du Caraquet – *Tel. 06 72 59 77 31*
Agrément à la journée pour 4 enfants de 0 à 18 ans

Mme DUCROCQ Marie - 9, rue A Cailloux - *Tel. 06 75 99 35 55*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 1 à 18 ans et 2 enfants de 0 à 18 ans.

Mme FOVET Mélissa – 20, rue A Cailloux – *Tel. 07 67 34 05 98*
Agrément à la journée pour 2 enfants de 0 à 18 ans.

Mme LEFRANCOIS Thérèse – 114, rue principale - *Tel. 03 21 95 03 91*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Mme LEMATTRE Céline – 18, route du Caraquet - *Tel. 03 21 88 10 65 ou 06 63 21 51 20*
Agrément à la journée pour 1 enfant de 2 à 10 ans et 3 enfants de 0 à 6 ans

Familles d'accueil agréées de Coulomby

Mme Nicole GAY - 23, rue André Gay - Harlettes. *Tel : 03 21 39 75 96*

Mme Virginie GORET - 28, route du Caraquet. *Tel : 03 21 12 19 48*

Mme Christelle HAVART - 163, rue Principale. *Tel : 03 21 38 02 64*

Mme Emilie PRUVOST ROGIN - 27, rue du Royaume - Harlettes. *Tel : 03 21 11 94 61*

Mme Mylène TRICOT - 60, Route Nationale - Harlettes . *Tel. Tel. 06 77 88 56 39*

*Il est important de vous inscrire sur le « fichier population » de la Mairie
et sur les listes électorales...*

Pensez aussi à faire recenser vos enfants dès leur seizième anniversaire...

Pensez à inscrire vos enfants pour Noël, tickets de manège de la ducasse, etc....

Vous munir de vos papiers d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les artisans et commerçants du village :

AUTOVISION

Harlettes contrôle technique

87, RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 88 83 05

BARON Elysée

Electricité, sanitaire, chauffage

43, rue Principale - Coulomby

Tel. 07 86 41 01 24 - brbaronrevel@gmail.com

CAFE LE CARAQUET

Steven Mianne et Alice Héno-Vandenbossche

Débit de boisson, tabac, FDJ, Relais colis, petite restauration, épicerie

33, Route Nationale 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 84 82 44 81

LES CHARMES DU PETIT PRE (Alice Héno-Vandenbossche)

Gîte et chambres d'hôte

160, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 84 82 44 81

DEFACHELLES SAS et GITE DU CARAQUET

Menuiserie, charpente, couverture, isolation

52, Route du Caraquet - Coulomby

Tel. 03 21 95 04 63 et 06 89 63 41 44

DENIS'PIZZ

« Pizza à emporter » *Tel. 07 80 25 46 54 - denis.pizz62@gmail.com*

À partir de 17H30 du mardi au samedi

(Quelqmes, Menneville, Lottinghen, Tournehem, Quercamps, Harlettes)

FERME DES PEUPLIERS et Fils

Vente des produits de la ferme

9 RN 42 - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 38 06 63

GARAGE JM BERNARD « Peugeot »

93, Route Nationale - Harlettes - Coulomby

Tel. 03 21 39 67 88 - gge.bernard@orange.fr

MAISON CONNECTEE SECURISEE (Pascal Vasseur)

Vente, installation, dépannage...(alarme, domotique, motorisation portail et garage, électronique, électricité...)

118, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 14 27 77 57 - pascalvasseur62@outlook.fr

ROBERTO

Multi - services, bricolage, jardinage

Roberto Mailly

133, rue Principale - Coulomby

Tel. 06 15 47 04 73

UN INSTANT POUR FILLE

Séverine Mailly (profil facebook)

Beauté, cosmétique et soins

133, rue principale - Coulomby

Tel. 06 98 95 84 54

SARL LEFRANCOIS PÈRE ET FILS

Entreprise générale de bâtiment

Neuf et rénovation, isolation, couverture, zinguerie, assainissement, électricité, plomberie

10, rue à Cailloux - 62380 - Coulomby

Tel. 06 82 57 44 43 - 07 50 84 72 25 - 06 38 89 41 60 - sarl.lefrancois.pere.fils@orange.fr

SLT ELEC (Sébastien Obin)

Electricité générale, neuf/rénovation - Dépannage

8, rue de l'Eglise - Coulomby

Tel. 07 49 33 25 02 et 09 80 56 26 62 - sebastien.obin@hotmail.com

SARL LUC JARDIN CLOTURE (Luc Deneuille)

Création et entretien espaces verts, Terrassement, Pose de clôtures, Vente de bois chauffage

161, rue Principale - Coulomby

Tel. 03 21 39 95 50 et 06 16 56 45 44 - lucjardincloture@orange.fr

SERVICES - - - INFO (Yoann Ducrocq)

Informatique et multimédia, création de site Web

9, rue à Cailloux - Coulomby

Tel. 06 30 96 12 98 - yoann.ducrocq@free.fr

SVLT (Damien Vasseur)

Transport de marchandises

39, Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 08 65 16 17 (Damien) et 06 13 54 21 50 (Jean Philippe) - svlt@hotmail.fr

TOM REPARE (Thomas Dutriaux)

Réparation biens personnels et domestiques, smartphones, tablettes

5, Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 44 24 60 30 - thomas.dutriaux62@gmail.com

VASSEUR Jean François

Tuyauterie, soudure acier, inox, aluminium, fabrication de pièces métalliques

17, Route de la Chapelle - Harlettes - Coulomby

Tel. 06 48 69 68 27 - jeanfrancoisvasseur20@gmail.com

Si oubli ou modification, merci de vous faire connaître en mairie svp. Merci

Les Associations du Village :

Les Trois Colombes - Président : Mr Stéphane Lefebvre . Tel. 03 21 98 33 81 et 06 76 98 93 56

Le Foyer Rural - Président : Mr Sébastien Lefrançois. Tel : 06 32 78 43 43 et 03 21 93 60 42

Club Entente et Amitié - Présidente : Mme Francine Lepère. Tel : 03 61 23 93 68

US Coulomby - Président : Mr Christophe Goret. Tel. 07 72 77 43 48 après 17 H.

Sté de Chasse de Coulomby - Président : Mr Jean Claude Boutin. Tel : 03 21 98 45 52

***Pour info : pour des raisons de sécurité,
L'Association les Trois Colombes, ne prête plus les chapiteaux !***

Personnes de 80 ans et plus de la commune en 2025

Mr Duvivier Auguste (100 ans), né le 7 juin 1925 - 130, rue Principale

Mme Deneuille Marie (94 ans), née le 27 avril 1931 - 161, rue Principale

Mr Bayard André (93 ans), né le 18 juillet 1932 - 29, route de la Chapelle - Harlettes

Mme Croquelois Nicole (91 ans), née le 24 juin 1934 - 41, rue de la Creuse

Mr Martinot Gilbert (91 ans), né le 30 octobre 1934 - 15, RN 42 - Harlettes

Mr Colin René (91 ans), né le 2 février 1934 - 39, RN 42 - Harlettes

Mr Cucheval Albert (90 ans), né le 1er avril 1935 - 23, route de la Chapelle - Harlettes

Mme Lefrançois Henriette (90 ans), née le 27 mars 1935 - 10, rue à Cailloux

Mme Lhomel Simone (89 ans), née le 21 avril 1936 - 18, rue de la Chapelle - Harlettes

Mme Martinot Thérèse (88 ans), née le 20 mars 1937 - 15, RN 42 - Harlettes

Mr Ramaen Jean Marie (87 ans), né le 19 août 1938 - 39, rue de la Creuse

Mme Bayard Denise (87 ans) née le 14 septembre 1938 - 29, rue de la Chapelle - Harlettes

Mme Cucheval Charline (86 ans), née le 21 avril 1939 - 23, route de la Chapelle - Harlettes

Mme Colin Thérèse (86 ans), née le 31 mai 1939 - 39, RN 42 - Harlettes

Mr Gallet Jean Claude (86 ans), né le 9 juillet 1939 - 2, Impasse de la Ferme - Les Bullescamps

Mr Bernet Jacques (86 ans), né le 16 octobre 1939 - 68, RN 42 - Harlettes

Mr Pourchel Michel (86 ans), né le 1er novembre 1939 - 140, rue Principale

Mme Pourchel Gabrielle (85 ans), née le 30 novembre 1940 - 140, rue Principale

Mme Ramaen Chantal (84 ans), née le 21 juin 1941 - 39, rue de la Creuse

Mme Langlois Marguerite (84 ans), née le 24 août 1941 - 135, route du Caraquet - Harlettes

Mr Bocquet Jules (83 ans), né le 1er mai 1942 - 1, rue à Cailloux

Mme Bocquet Marie Thérèse (83 ans), née le 2 mai 1942 - 1, rue à Cailloux

Mme Gallet Thérèse Marie (82 ans), née le 6 décembre 1943 - 2, Impasse de la Ferme - Les Bullescamps

Mme Louis Anne Marie (80 ans), née le 16 avril 1945 - 151, rue Principale

Etat civil

Naissances en 2025

* le 28 avril 2025 : Naissance de Gabriel Ensminger, fils de Nicolas Enmger et Naomy D'Imperio - (36, rue de la Creuse)

* le 30 avril 2025 : Naissance de Calista Tintillier, fille de Rudy Tintillier et Angélique Podevin (4, rue du Royaume - Harlettes)

* le 21 juillet 2025 : Naissance de Romy Coquillard, fille de Mathieu Coquillard et Charlotte Hatzig (26, rue de la Rose)

Ils nous ont quittés en 2025

* le 12 janvier 2025 : décès de Elisabeth Lagersie, 44 ans domiciliée 196, rue Briscart - Les Bullescamps

* le 5 février 2025 : décès de Madame Claire Duvivier, 89 ans domiciliée 28, Route du Caraquet (en famille d'accueil)

* le 21 février 2025 : décès de Madame Anne Marie Delobel, 92 ans, à Helfaut, domiciliée 28, Route du Caraquet (en famille d'accueil)

* le 28 mai 2025 : décès de Madame Mireille Caffray, 74 ans domiciliée 19, rue à Cailloux

* le 1er août 2025 : décès de Monsieur Michel Dupuis à Sarcé (72360), 72 ans.

* le 2 octobre 2025 : décès de Madame Danielle Deneuille, 78 ans domiciliée 6, rue de la Rose



Ils sont dit « Oui »



Le 14 juin : Anaïs Masset et Joackim Douchin



28 juin : Dorine Guche et Augustin Bonnaire

Le personnel de la Mairie

Secrétaire de mairie



Agent administratif et accueil



Service cantine, nettoyage des locaux municipaux, surveillance des enfants

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Mardi de 9h30 à 11h30

Jeudi de 14h30 à 16h30

La mairie est fermée le samedi matin

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous, le lundi soir à partir de 18 H

Prendre rendez-vous au 03 21 39 65 88 (secrétariat de la mairie)

Tel : 03 21 39 65 88

Adresse mail : commune.coulomby@orange.fr

Coulomby

La ville reprend des concessions dans son cimetière communal



La partie la plus ancienne du cimetière communal

À Coulomby, le cimetière communal entoure l'église du village. Il se compose de deux parties : à l'avant, la plus ancienne, qui rassemble environ 150 caveaux, et à l'arrière, une extension réalisée dans les années 1980, comprenant environ 50 caveaux, un jardin du souvenir et un columbarium.

À l'initiative du maire Laurent Pourchel, un travail de recensement des tombes a été engagé il y a un an. Raymonde Piret, première adjointe, et Valérie Ducrocq, secrétaire de mairie, ont minutieusement identifié chaque sépulture. En fin d'année 2024, des affichettes ont été posées sur les caveaux sans nom ou manifestement abandonnés. Le 20 juin, la commune de Coulomby a entamé la première étape d'une procédure

de reprise de concessions dans l'ancien cimetière situé devant l'église. Environ 15 caveaux sont concernés, pour certains sans nom, pour d'autres laissés sans entretien manifeste. Les familles concernées disposent désormais d'un délai légal pour se faire connaître en mairie, si elles souhaitent conserver la concession.

Un ossuaire communal créé

En parallèle, le conseil municipal a voté la création d'un ossuaire communal, à l'arrière du cimetière. Si d'ici un an aucun descendant ne s'est manifesté, les caveaux seront relevés, les restes déposés dans l'ossuaire, et les emplacements pourront accueillir de nouvelles inhumations. ●

François Wavrant (CLP)

Le Caraquet va renaître, un nouveau souffle pour le café du village

Coulomby. Fermé depuis la liquidation judiciaire de décembre 2024, le café Le Caraquet s'apprête à rouvrir ses portes. Le couple Steven Mianne et Alice Heno-Vandenbossche en reprend les rênes, avec l'envie de redonner vie à ce lieu emblématique du village.

Depuis 2018, c'est Hélène Regnier qui tenait le café Le Caraquet à Harlettes, hameau de Coulomby, jusqu'à sa fermeture en décembre 2024, après une liquidation judiciaire. Bâtiment et fonds de commerce sont alors mis en vente. Quelques semaines plus tard, le hasard va jouer son rôle. En passant devant l'établissement, Steven Mianne, originaire de Picardie, et Alice Heno-Vandenbossche, issue du Montreuillois, découvrent le café fermé.

« On veut casser les codes du bar-tabac-PMU »

Lui vient d'une riche expérience professionnelle : formation dans le bâtiment, carrière militaire, puis huit ans dans les pompes funèbres avant une rupture conventionnelle. Elle, formée au lycée hôtelier du Touquet, a travaillé dans plusieurs maisons réputées. Ensemble, ils décident de s'ancrer dans la vie rurale et s'installent en mars 2024 à Coulomby, où ils reprennent le gîte et les chambres d'hôtes Les Charmes du petit pré. « C'est un village qui nous plaît. On bénéficie d'une clientèle étrangère

fidèle et d'un vrai potentiel grâce à la proximité des grands axes », explique Alice.

« C'est un village qui nous plaît. On bénéficie d'une clientèle étrangère fidèle et d'un vrai potentiel grâce à la proximité des grands axes. »

Leur découverte du café fermé éveille vite une envie, celle de lui redonner vie. Une première visite en février confirme leur intuition. Après plusieurs mois de démarches, le couple rachète le bâtiment et le fonds de commerce. Depuis septembre, les travaux battent leur plein pour transformer le lieu et lui offrir une nouvelle âme. « On veut casser les codes du bar-tabac-PMU classique, faire quelque chose à notre image », précise Alice.

Le Caraquet, qui conservera son nom, devrait rouvrir fin décembre dans une atmosphère plus cosy et

conviviale, pensée pour une clientèle de quadragénaires et quinquagénaires. Le café proposera tabac, jeux, épicerie, snacking et un espace chaleureux où « on se sentira comme à la maison ». « Nous serons la petite boule à facettes du village », sourit Alice.

Pour le maire, Laurent Pourchel, cette reprise est une excellente nouvelle : « C'est une bonne chose pour la commune. Le Caraquet, c'est un lieu de vie essentiel, et sa renaissance va redonner du dynamisme à Coulomby. » Le couple, convaincu de son projet, veut miser sur la proximité et la convivialité. « Nous sommes des professionnels de l'accueil, nous aimons servir et faire plaisir. On y croit vraiment », concluent-ils avec enthousiasme. ●

François Wavrant (CLP)

Devant Le Caraquet en travaux, de gauche à droite : Steven Mianne, Alice Heno-Vandenbossche et le maire Laurent Pourchel.



« *Le bien vivre ensemble* »

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales (Articles L.2212-2, L.2213-1, L.2542-3 et 4), le Code Pénal (Article R.610-5) et le Règlement Sanitaire Départemental (article 99.8)

Pour le bien-vivre ensemble, il est demandé aux habitants les obligations imposées par la loi, dans le respect de chacun et dans l'intérêt de tous :

* NETTOYAGE DES VOIES COMMUNALES ET ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Les voies communales doivent être nettoyées proprement par le ou les responsable(s), quand le travail est terminé. Rappelons aux agriculteurs qu'ils n'ont pas à labourer les accotements. C'est préjudiciable pour les routes, désagréable pour les riverains et ça peut être dangereux !

Par temps de neige et de verglas, les habitants doivent participer au déneigement, devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégageant celui-ci autant que possible.

Les habitants sont tenus de nettoyer devant chez eux !

Le nettoyage concerne le balayage et le désherbage des trottoirs et des caniveaux.

L'abandon d'objets encombrants ou de déchets sur l'espace public est interdit.

La commune pourra, lorsque les contrevenants sont identifiés, facturer les frais d'enlèvement et de nettoyage.

Merci de respecter la propreté des rues et des trottoirs en ce qui concerne les poubelles renversées sur la voie publique. Les occupants du domicile doivent ramasser leurs déchets....

Il y a beaucoup trop d'incivilités : Ayons le respect d'autrui !

* ELAGAGE DES HAIES

Il y a obligation d'élaguer les haies le long des voies communales et départementales et de faucher les chardons.

En certains endroits, il y a gêne pour les piétons, parfois danger pour le passage des véhicules ou les lignes électriques. *L'abandon des tailles et des mauvaises herbes sur l'espace public est interdit.*

* FEUX DE JARDIN

L'Article 84 du Règlement Sanitaire Départemental stipule clairement que :

« le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Dans la catégorie des déchets ménagers, on trouve les déchets verts de jardins et de parcs. La déchetterie n'est pas très loin. On peut aussi pratiquer le recyclage de ces déchets en compost.

En cas d'infraction avérée, la gendarmerie peut vous verbaliser jusqu'à 450 € !

* VITESSE NON RESPECTEE : dans les agglomérations, la vitesse est limitée à 50 Km/H !

Beaucoup trop de véhicules ne la respectent pas !

Attention aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers qui peuvent arriver à tout moment.....

Attention aussi à respecter les emplacements dédiés aux bus scolaires !

* DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

La divagation des chiens et des chats est formellement interdite par arrêté préfectoral. Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique qu'à la condition d'être tenus en laisse.

Les accompagnants devront veiller à éviter le dépôt de déjections de leurs animaux sur les pelouses, sur les trottoirs, sur la place ou tout autre espace aménagé et destiné à la circulation des piétons.

De plus en plus de riverains, dans la commune, se plaignent de la divagation de chiens potentiellement dangereux !

Merci également de traiter ou piéger les nuisibles afin d'éradiquer la prolifération des rats dans les habitations et dépendances.

* RECENSEMENT DES NOUVEAUX HABITANTS et RECENSEMENT MILITAIRE

Bienvenue aux nouveaux habitants de Coulomby.

N'oubliez pas de vous faire recenser en mairie (adultes et enfants) dès votre arrivée dans le village, et de vous inscrire sur les listes électorales.

Le recensement militaire est obligatoire pour tous, filles et garçons de nationalité française, dès l'âge de 16 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile (se munir du livret de famille). Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire. La mairie délivre une attestation de recensement. Elle est à conserver précieusement.

Cette attestation est réclamée pour l'inscription à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, permis de conduire, conduite accompagnée.....)

En vous remerciant de votre compréhension et en comptant sur les efforts de tous....



Protégeons nos facteurs : pour des tournées sans ac'crocs !

Chères habitantes, chers habitants,

Chaque jour, les factrices et facteurs rendent service à notre commune en distribuant courrier et colis avec professionnalisme et bienveillance.

Leur passage est accueilli avec le sourire... et parfois quelques aboiements !

Pour que tout se passe en toute sérénité, nous pouvons tous agir à notre niveau.

Veillons ensemble à un quotidien plus sûr entre facteurs et compagnons à quatre pattes.

Alors, pour des tournées sans ac'crocs, adoptons ensemble ces gestes simples :

- ✓ Installer une boîte aux lettres accessible depuis l'extérieur (et inaccessible pour le chien)
- ✓ Vérifier que la sonnette ou l'interphone fonctionne correctement
- ✓ Vérifier, si votre chien est à l'extérieur, que le portail est bien fermé
- ✓ Tenir son chien à l'écart lors du passage du facteur
- ✓ L'isoler dans une pièce fermée en cas de remise en main propre

Ces petits gestes du quotidien contribuent à la sécurité de toutes et tous.

Merci pour votre vigilance et votre engagement à faire de notre commune un lieu accueillant et sûr pour celles et ceux qui nous rendent service chaque jour.

Votre municipalité

 Veillons ensemble à un quotidien plus sûr entre facteurs et compagnons à quatre pattes.

Merci pour votre vigilance et votre engagement !

Inscription listes électorales 2026 : Date limite le 6 février 2026

Le temps presse pour tous ceux qui souhaitent voter aux élections municipales des 15 et 22 mars 2026.

Si vous n'avez pas encore effectué votre inscription sur les listes électorales 2026, ou si vous avez récemment déménagé, **il faut agir avant le 6 février 2026.**

(vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile)



ARRETE DE POLICE MUNICIPALE PERMANENT

Portant interdiction de la pratique du démarchage à domicile
sur l'ensemble du territoire communal de COULOMBY

Le Maire de la Commune de COULOMBY,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code pénal,
Vu le Code de la consommation,
Considérant que l'activité du démarchage à domicile s'intensifie sur la commune de COULOMBY

Considérant qu'il est nécessaire de protéger les Coulombiens, et surtout les plus vulnérables d'entre eux, contre des pratiques commerciales déloyales et/ou agressives telles qu'elles sont définies au Code de la Consommation,

Considérant qu'il appartient au Maire de réglementer l'activité de cette pratique dans la commune, et ce, au vu de l'augmentation des vols, escroqueries ou abus de confiance et abus de faiblesse constatés ces derniers mois sur la Commune au préjudice des habitants de COULOMBY,

ARRETE

Article 1: A compter de ce jour le démarchage à domicile sur le territoire de la commune de COULOMBY est Interdit.

Article 2: Afin de préserver la tranquillité des habitants de COULOMBY et de maintenir l'ordre et la sécurité Publique, le démarchage et toute prospection à domicile sont interdits sur l'ensemble du territoire de la Commune de COULOMBY.

Article 3: La vente de calendriers au domicile des particuliers par certains organismes publics, comme les pompiers, les éboueurs, les facteurs, n'est pas assimilée à une quête. Toutefois, afin de lutter contre les fraudes, ces derniers sont tenus de s'identifier en mairie, avant de se rendre à la porte des habitants.

Article 4: Les habitants qui s'estiment victimes de pratiques commerciales déloyales ou agressives ou encore d'usurpation par des démarcheurs sont invités à prendre contact avec les services de la Gendarmerie Nationale.

Article 5: Une signalisation réglementaire sera apposée à l'entrée de la Mairie de la commune de COULOMBY.

Une copie sera transmise pour information:

- A La Gendarmerie Nationale de Lumbres;
- A la Préfecture du Pas de Calais,
- Il sera publié sur le site Internet de la Commune et inséré dans le registre des actes de l'exécutif.

Article 6: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Coulomby, Le 18 novembre 2025

Le Maire,
Laurent POURCHEL

Publié en ligne sur le site Internet de la commune le 18/11/2025

Les permanences de la CCPL

Maison de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi du Pays de Saint-Omer (MIPE)

Orientation professionnelle et démarches d'accès à la formation :

Public jeune 16/26 ans : sur rendez-vous au 03 21 12 48 16 ou au 06 74 93 14 51

Public + de 26 ans : sur rendez-vous les vendredis de 13h30 à 17h au 06 74 93 14 72

Comité Local pour le Logement des Jeunes (CLLAJ)

Recherche de logement, de conseils sur votre budget et soutien dans vos démarches pour les 16 à 30 ans

Sur rendez-vous un jeudi par mois au 03 74 18 22 20 ou sur le site <https://www.projet-toit.fr/>

Point Information Jeunesse

Aide à la rédaction de CV, aux projets...

Sur rendez-vous au 03 21 12 94 94.

Département : Maison de l'Insertion Professionnelle et de l'Emploi du Pays de Saint-Omer

Sur convocation

Boutique de Gestion Espace (BGE)

Boutique de Gestion Espace (BGE).

Accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprises.

Sur rendez-vous deux vendredis par mois au 03 20 19 20 00 ou sur le site www.bge-hautsdefrance.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA)

Suivi des artisans, commerçants en développement, reprise, création d'activités.

Accueil un mardi sur deux de 14h à 17h sur rendez-vous.

Contact : 06 35 29 65 40 ou 30 06 - g.darcheville@cma-hautsdefrance.fr

Conciliateur de justice

Conflits de voisinage, de mitoyenneté, de copropriété, entre propriétaire et locataire.

Chaque mardi de 9h à 12h sur rendez-vous au 03 21 12 94 94.

Délégué du procureur Sur convocation.

Défenseur des droits

Défenseur des droits et des libertés dans le cadre des relations avec les administrations, défense des droits de l'enfant, lutte contre les discriminations, respect de la déontologie.

Accueil sur rendez-vous au 06 61 49 49 53 ou par mail marylene.legrand-butel@defenseurdesdroits.fr

Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Suivi et insertion sociale des personnes placées sous main de justice.

Le jeudi de 14h à 17h sur convocation.

Association Socio-Educative & Judiciaire (ASEJ)

Permanence chaque 2ème mercredi du mois de 9h à 12.

Contact : 03 91 93 05 70 ou par mail saint-omer@asej.fr

Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)

Informe sur la prise en charge des dépenses de santé des assurés.

RDV sur le site internet www.ameli.fr directement dans votre espace personnel.

MSA

Vous informe sur votre protection sociale ainsi que celle de vos ayants-droits

Rendez-vous directement dans votre espace privé ou au 03 2000 2000.

Carsat

Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Accompagnement des allocataires dans les démarches dématérialisées.

Uniquement sur rendez-vous au 3230 ou sur caf.fr le lundi de 13h30 à 17h ainsi que le 2e et 4e mardi du mois de 9h à 12h.

Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Propose un accès aux soins pour les femmes enceintes et les enfants jusqu'à 6 ans.

Consultation d'enfants les 1er et 3ème jeudi du mois matin sur rendez-vous au [03 21 12 28 30](tel:0321122830)

ATTENTION : désormais, les consultations se déroulent à la Maison de Santé pluridisciplinaire du Pays de Lumbres - 13 Avenue Bernard Chochoy à LUMBRES (62380).

Permanence sociale

Accueil, écoute et orientation des usagers qui rencontrent des difficultés administratives, financières, juridiques, familiales ou de logement, d'emploi...

Le jeudi matin sur rendez-vous au [03 21 12 28 30](tel:0321122830).

La Passerelle

Accueil de jour pour les victimes de violences conjugales.

Sur rendez-vous au [07 62 54 86 27](tel:0762548627) ou par mail accueildejour@mahra-letoit.fr

Union départementale des associations familiales (UDAF)

Accueille, informe et accompagne les familles et/ou les personnes en situation de vulnérabilité dans leur quotidien.

Accueil le mardi de 9h à 12h sur rendez-vous.

Contact : [03 21 71 21 88](tel:0321712188) ou par mail pcb.udaf62@gmail.com

Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés (FNATH)

Défense et conseil en droit social dans le cadre des accidents du travail et du handicap.

Le 3^{er} vendredi de chaque mois de 9h à 12h sur RDV.

NOUVEAU : ELSAA

Plateforme de répit, d'aide et de soutien aux aidants.

Chaque dernier vendredi du mois.

Contact : [06 70 73 70 35](tel:0670737035) ou [07 84 32 90 41](tel:0784329041) ou par mail : plateforme.elsaa@apei-saint-omer.fr ou plateformederepit@fontinettes.fr

Espace info énergie

Conseils pour l'amélioration de l'habitat en rénovation énergétique.

Vous accueille chaque jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous et au [07 89 72 66 07](tel:0789726607) ou par mail espace-info-energie@ca-pso.fr

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Conseils pour l'amélioration de l'habitat qui permettent aux propriétaires occupants et aux bailleurs de bénéficier, sous certaines conditions, d'aides financières pour la réalisation de travaux dans les logements ainsi que d'un accompagnement administratif et technique.

Citémétrie vous accueille chaque jeudi de 9h à 11h sur rendez-vous au [03 21 91 86 00](tel:0321918600).

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

Informe les particuliers sur les questions relatives à l'immobilier. Apporte gratuitement des conseils dans le domaine financier, fiscal et juridique.

Sur rendez-vous au [03 59 61 62 59](tel:0359616259).

SOLIHA

Accompagnement dans les démarches d'aide au logement.

Sur rendez-vous au [03 21 98 17 21](tel:0321981721).

Défi Mobilité

Accompagnement des personnes en matière de mobilité par des missions d'information, de conseil mais également la location de vélos, scooters ou voitures.

Accueil tous les mercredis sur rendez-vous de 13h30 à 17h.

Contact : [03 21 12 32 81](tel:0321123281) ou [06 75 16 38 36](tel:0675163836)

• Accompagnement jeunes en décrochage scolaire

Accueil les vendredis sur rendez-vous par une conseillère en mobilité 16/25 ans - CEJR
(Contrat d'engagement jeunes en rupture)

[07 82 62 59 15](tel:0782625915)

Communauté de Communes du Pays de Lumbres
1, chemin du Pressart
62380 LUMBRES
03 21 12 94 94

La Maison des Services – France services : un accompagnement de proximité pour tous



La Maison des Services, labellisée France services, est le siège de la communauté de communes du Pays de Lumbres.

Elle accueille les habitants pour les accompagner dans toutes leurs démarches du quotidien.

Du lundi au vendredi, les agents vous reçoivent de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ainsi que les 1er et 3^e samedis du mois de 9h à 12h.

Il est également possible de prendre rendez-vous en ligne directement via le site internet de la CCPL : cc-paysdelumbres.fr

Sur place, les agents d'accueil et France services sont présents pour informer, orienter et accompagner chaque usager dans un large éventail de démarches :

Services administratifs, demandes de titres d'identité, accompagnement aux démarches en ligne, ateliers numériques, et bien plus encore.

L'objectif étant d'offrir un service accessible, clair et adapté à chaque situation.

La Maison des Services met aussi à disposition du public du matériel en libre accès : ordinateur, imprimante, matériel de visioconférence... Autant d'outils facilitant les démarches personnelles ou administratives.

Enfin, pour les situations nécessitant davantage de confidentialité, un espace privatif est prévu afin d'offrir un accueil dans les meilleures conditions possibles.

La Maison des Services – France Services demeure ainsi un lieu de proximité, pensé pour simplifier la vie des habitants et garantir un service public accessible à tous.



pour tous, toute la vie, partout

Service d'aide à domicile en Milieu Rural

2, rue du Milieu

62 380 - Nielles les Bléquin

Tel. 03.21.12.43.42

Fax: 03.21.12.43.76

nielles@fed62.admr.org



L'ADMR de Nielles les Bléquin est une association de loi 1901 à but non lucratif, qui a été créée en 1979.

Depuis 1997, elle siège au n°2, rue du Milieu à Nielles les Bléquin.

Elle est gérée par des administrateurs bénévoles.

Le Service **AMPA** (Aide Ménagère aux Personnes Agées)

Ce service a été créé en 1979. Il permet aux personnes âgées de rester chez elles en leur apportant un soutien dans les tâches de la vie quotidienne et un soutien moral

L'ADMR accomplit les formalités administratives, une prise en charge totale ou partielle peut être attribuée par les caisses de retraite ou le Conseil Départemental. En cas d'hospitalisation, les mutuelles peuvent accorder une aide gratuite.

Le Service **Aide à la Famille**

Ce Service a pour mission d'intervenir auprès des familles en difficultés (grossesse, naissance, maladie, famille nombreuse). Une prise en charge peut être attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales, la MSA ou le Conseil Départemental. L'objectif de ce service est de préserver l'équilibre de la vie familiale.

Le Service **EFAM** (Emplois Familiaux Association Mandataire)

Ce service existe depuis 1997. L'EFAM est ouvert aux personnes n'ayant pas accès aux services précédemment cités et aux actifs. Il n'y a pas de financement, la totalité du coût est à la charge du bénéficiaire. Une réduction fiscale est applicable à raison de 50% des sommes versées. L'association accomplit des tâches administratives liées à l'emploi d'un salarié à domicile. Les prestations proposées sont : les travaux domestiques, la garde de jour et de nuit, la garde d'enfants et les petits travaux de jardinage et bricolage.

Facilitez-vous la vie

- Ménage, repassage
- Garde d'enfants
- Aide à la personne - Garde de jour
- Téléassistance Filien ADMR
- Soins infirmiers à domicile (SSIAD)

62380 NIELLES-LES-BLEQUIN
03 21 12 43 42 - 03 21 11 49 40

PRISE EN CHARGE
ET RÉDUCTIONS
D'IMPÔTS
POSSIBLES

SEULE LA LÉGISLATION EN VIGUEUR

S.S.I.A.D. Service de soins infirmiers à domicile

2, rue du Milieu

62380- NIELLES LES BLEQUIN

Tel. 03 21 11 49 40

ssiad-nielles@fed62.admr.org



Les professionnels de l'ADMR ont été et resteront toujours présents pour vous accompagner au quotidien

Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) sont des services sociaux et médico-sociaux qui assurent, sur prescription médicale, aux personnes âgées de 60 ans et plus malades ou dépendantes, aux personnes adultes de moins de 60 ans présentant un handicap et aux personnes de moins de 60 ans atteintes de maladies, des prestations de soins infirmiers sous forme de soins techniques ou de soins de base.

Bacs de collecte

Le Pays de Lumbres recycle ses papiers et cartons !

CONTAINER CARTONS

Vous pouvez déposer vos cartons et papiers dans les 3 containers prévus à cet effet.

Ils se trouvent :

- * près du garage Bernard, à Harlettes, près de l'Abri bus
- * sur le parking de la Chapelle.
- * dans le centre de Coulomby, près du bac à verres et du bac textiles.

A noter que la revalorisation des cartons et papiers déposés dans ces bennes, est reversée à la Mairie.

Un petit geste simple pour la nature, l'emploi et l'économie.

BACS de RECUPERATION du VERRE

Le verre est à déposer dans les colonnes d'apport volontaire qui se trouvent à différents endroits du village.

Les différents bacs de récupération du verre se situent à :

Coulomby : au fond de la place

Harlettes : Parking de la Chapelle

Harlettes : près du garage Bernard

RECYCLAGE de TEXTILES

Le container se trouve à Coulomby, au fond de la place.

POURQUOI ne pas jeter les vêtements ?

Vous faites le vide dans votre garde robe ou dans les jouets ? Evitez le gaspillage !

Grâce à vos dons, vous donnez une seconde vie aux vêtements mais vous offrez également l'opportunité à des personnes sans emploi, d'obtenir un nouveau travail. La collecte de textiles est un bon moyen de réinsertion au niveau local.

Agissez pour l'environnement et l'emploi. En les donnant, vous faites une bonne action !

QUOI mettre dans le conteneur Textiles ?

Vêtements propres, neufs ou usagés - Linge de maison - Chaussures - Maroquinerie - Jouets. Pas de collecte de meubles, d'articles non textiles ou de matelas

COMMENT mettre les vêtements ?

Les vêtements, linge, chaussures, jouets doivent être dans des sacs (sac poubelle ou autre).

N'oubliez pas de les fermer avant de les mettre dans le container.

(Ne pas trop remplir les sacs, afin qu'ils puissent passer facilement).

LES DEPOTS SAUVAGES SONT INTERDITS

Il est important de déposer vos verres, cartons et linges dans les containers et non à côté !

Il est interdit de déposer des déchets autres que les verres, cartons, papiers et linges....





Nos employés sont obligés de ramasser les déchets et autres détritrus parfois nauséabonds !

*Nous constatons de plus en plus d'incivilités
au sein de notre commune,
Les espaces publics ne sont pas respectés....*

**La Municipalité déplore ce manque de
respect et de solidarité !**

LE DEPOT SAUVAGE EST INTERDIT !

*Dépôt sauvage = acte d'abandon de déchets
sur un terrain non autorisé.*

*En plus d'être interdit, il dégrade notre cadre de vie
et les habitats naturels.*

*Il peut induire une pollution des sols,
des risques sanitaires et d'incendie...*

NON aux dépôts sauvages !

